



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 5656

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des établissements spécialisés dans le traitement du diabète. Les personnes diabétiques souffrant de problèmes liés à la nutrition sont de plus en plus nombreuses et l'expérience montre que les pathologies complexes se multiplient si le diabète n'est pas traité dès son dépistage, notamment par le biais d'une éducation alimentaire appropriée. Certains établissements, au niveau national, sont spécialisés dans ce domaine mais, en raison d'une augmentation importante de cette maladie, ils ont aujourd'hui de graves difficultés pour prendre en charge des patients toujours plus nombreux. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées est appelée sur la situation des établissements spécialisés dans le traitement du diabète et les difficultés auxquelles certains d'entre eux font face pour prendre en charge des patients de plus en plus nombreux. Le diabète touche en France plus de deux millions de personnes. Il progresse avec la modification des comportements alimentaires, le manque d'exercice physique et le vieillissement de la population. Un programme national d'actions et de prévention a été mis en place en novembre 2001. Il comprend cinq objectifs : prévenir le diabète par une politique nutritionnelle adaptée, renforcer le dépistage, garantir la qualité des soins, améliorer leur organisation et développer l'éducation thérapeutique. Un comité national est chargé du suivi de la mise en oeuvre de ce programme. En ce qui concerne les établissements de santé, l'organisation des soins s'appuie sur la graduation des établissements en trois niveaux suivant les missions qu'ils assurent en diabétologie : pôle de référence régional, sites orientés et offre de soins de proximité, incluant les médecins traitants. La coordination entre ces différents niveaux hospitaliers est assurée par la mise en place de réseaux de diabétologie. En 2002, le bilan réalisé auprès des agences régionales de l'hospitalisation a montré qu'un renforcement des moyens hospitaliers a accompagné cette structuration de l'offre de soins en diabétologie à hauteur de 3 400 000 euros qui ont permis en deux ans la création de 52 postes de paramédicaux et de 22 postes médicaux, majoritairement au sein des sites orientés en diabétologie. 31 réseaux de diabétologie sont par ailleurs opérationnels. La journée nationale des réseaux diabète, organisée au ministère en janvier 2002, a confirmé l'importance des réseaux pour améliorer la qualité des prises en charge des patients et la coordination des professionnels. Le développement de l'éducation thérapeutique, qui constitue une priorité de santé publique, a également fait l'objet d'un appui spécifique en 2002 pour les patients diabétiques, asthmatiques et atteints de maladies cardio-vasculaires. Un financement de l'ordre de 3 MEUR a permis de renforcer sur le territoire national des équipes hospitalières qui mettent en oeuvre cette activité d'éducation thérapeutique de groupe permettant de renforcer l'observance thérapeutique et de diminuer à court, moyen et long terme l'incidence des complications.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5656

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3851

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2270